



**MAIRIE DE CHAMPLAN**

91160

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de l'Essonne

**Service TECHNIQUE**

Votre correspondant : **RICARD Jean-Baptiste**

Tél. : 01.64.54.94.06

[jean-baptiste.ricard@ville-champlan.fr](mailto:jean-baptiste.ricard@ville-champlan.fr)



**A l'attention des riverains  
de la rue Jean Jaurès  
de l'avenue de la Gare et  
de la rue des Clotais**

N/ Réf. : CL/DG/DST/JBR/2019-1054

CHAMPLAN, le 17 avril 2019

**OBJET : Travaux rue Jean Jaurès - Réfection de la voirie par enrobés par l'entreprise SFRE avec une interdiction de stationner et de circuler le temps des travaux.**

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la prochaine réalisation de travaux de voirie sur l'intégralité de la rue Jean Jaurès. Le gravillonnage effectué au mois d'octobre 2018 n'ayant pas donné les résultats attendus, il a été décidé, après une période d'expertise et de négociation, de réaliser un nouveau tapis d'enrobé lisse sur la totalité de la voie afin d'assurer sa stabilité et le confort des riverains.

**Les travaux auront lieu sur quatre jours les 25, 26, 29, 30 avril 2019 de 8h00 à 17h00.**

La période des vacances scolaires a été choisie afin de profiter d'un plus faible niveau de circulation et de désagrément. Surtout, n'hésitez pas à avertir vos voisins de ces travaux pour une meilleure communication.

**L'accès aux piétons sera maintenu pendant toute la période des travaux.**

Ces travaux entraînent **durant les horaires du chantier** :

- **une interdiction totale de circulation sur l'intégralité de la rue Jean Jaurès pour les riverains ainsi que pour tous les usagers de la route. Elle sera mise en place les 25, 26, 29, 30 avril 2019.**
- **une interdiction totale de stationner vos véhicules sur l'intégralité de la rue Jean Jaurès, de l'intersection avec l'avenue de la Gare jusqu'au fond de l'impasse les 25, 26, 29 et 30 avril 2019.**

Si toutefois des véhicules venaient à occasionner une gêne au bon déroulement des travaux, je me verrai contraint de faire procéder à leur mise en fourrière en application de mon arrêté qui sera affiché sur place pendant toute la durée des travaux.

Ces travaux entraînent **en dehors des horaires de chantier** :

- **Le 25 et 26 avril, y compris le week-end du 27 et 28 avril, une fermeture de la rue Jean Jaurès à la circulation depuis l'intersection avec l'avenue de la Gare. Son accès sera autorisé aux seuls riverains depuis son intersection avec la rue des Clotais et sera à double sens.**
- **Le stationnement sera autorisé le 25, 26, 27 et 28 avril, sauf sur les zones de dégagements permettant le croisement des véhicules. Les zones seront matérialisées par des barrières et de la signalisation.**

Toute correspondance doit être transmise impersonnellement à Monsieur le Maire de CHAMPLAN

Place de la Mairie - 91160 CHAMPLAN

☎ 01.69.74.86.60 OU 86.51 - 📠 01.69.10.09.28 - 📧 [contact-mairie@ville-champlan.fr](mailto:contact-mairie@ville-champlan.fr)

- **Le demi-tour des véhicules se fera sur le parking de l'école des Saules.**
- **Nous rappelons que la vitesse de circulation sur l'intégralité de la rue Jean Jaurès est limitée à 30km/h.** Au vu des risques liés au rabotage pour les véhicules il sera préférable de limiter vos déplacements motorisés ou de garer vos véhicules en dehors du périmètre de travaux.
- **Pour les 29 et 30 avril et en dehors des horaires de chantier, la circulation et stationnement seront totalement interdits y compris pour les riverains.**

Madame Sandrine Boulay, responsable des services techniques (06.74.04.49.08) et Monsieur Jean-Baptiste RICARD, votre technicien référent (à partir du 23 avril 06.83.64.68.13), sont disponibles pour toutes questions.

Conscient que ces travaux entraîneront des désagréments, je reste à votre écoute et vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire  
Christian LECLERC

*Bien Sincèrement,*

